

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 16 portant promotion de M. Schmidt (Jean), commis principal de 4e classe de la Trésorerie, pour compter du 1er janvier 1952, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté

n° 16

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1952

Date de publication
9 janvier 1952

Date du numéro
1 février 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Oùtre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 6 août 1921 portant organisation du personnel des Trésoreries d'Oùtre-Mer et les textes subséquents

Vu le tableau d'avancement de l'année 1952 en date du 21 décembre 1951 publié par arrêté du 7 janvier 1952;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Schmidt (Jean), commis de 4° classe de la Trésorerie, est promu, commis principal de 4° classe pour compter du 1er janvier 1952, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté. Cette promotion épuise la totalité du reliquat de services militaires dont l'intéressé était titulaire. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.